

publiques ou leurs associations.
Antisémitisme.
Elle dénonce le refus, par la Russie, de visas aux Français juifs et le fait que le gouvernement français se borne à en prendre acte.
Colonies.
Elle proteste contre les violations du droit des indigènes en Indochine.

1910

Libertés.

La LDH demande la suppression de la demande d'autorisation de se marier pour les fonctionnaires.

Droits des étrangers.

Elle obtient l'annulation de la circulaire Clemenceau du 8 décembre 1907, permettant aux préfets de «garder le plus possible la détention des individus étrangers dont la peine est expirée», et leur mise en liberté sans délai.

Droits sociaux.

Elle proteste contre la condamnation à mort le 26 novembre 1910 du secrétaire d'un syndicat du Havre, Jules Durand, accusé à tort d'un assassinat lors d'une grève.

Droits des femmes.

Elle obtient que le conseil municipal de Honfleur repousse une demande d'installation, dans cette ville, d'une maison de tolérance.

Algérie.

Elle intervient en faveur de Ben Koraichi Mahmoud ben Abderrahmane, négociant à Constantine, qui s'est plaint qu'un officier de chasseurs d'Afrique, voulant dépasser le convoi funèbre de son parent, ait bousculé plusieurs personnes et craché sur le cercueil.

1911

Europe.

Le président de la LDH reproche au gouvernement de n'avoir pas pris nettement position en faveur d'une limitation des armements.

Tunisie.

Jean Jaurès est entendu par le Comité central de la LDH; il demande à ce dernier de revenir sur

1906-1909

L'engagement social de la LDH

Madeleine Rebérioux

Article paru dans *H&L* n° 97-98 (fév. 1998), p. 27-29. L'encadré sur l'affaire Durand a été réactualisé.



© COLL. MUSÉE DU TEMPS, PALAIS GRANVILLE, BESANÇON

1930. Ouvriers de l'emboutissage chez Peugeot, à Sochaux.

L'engagement social - on entendra par-là l'intérêt manifesté au monde du travail - n'allait pas de soi pour la Ligue des droits de l'Homme. Celle-ci n'est née ni en socialisme, ni en catholicisme, les deux courants qui furent porteurs d'une volonté «sociale» au tournant du siècle. Les hommes politiques qui contribuent à sa fondation, Trarieux en tête, le journal où elle s'exprime de préférence, *Le Siècle*, appartiennent au libéralisme socialement conservateur. La Déclaration des droits de 1789, charte de la LDH naissante, ne comporte aucune référence, ni aux salariés, ni aux «malheureux», et il faudra, pour ceux qui ont des idées socialement avancées, faire appel à la moins consensuelle Déclaration de 1793.

Telles sont les principales difficultés que Francis de Pressensé eut à surmonter quand, devenu un socialiste militant, il fut élu en 1903 président de la LDH. Les circonstances étaient à cette date favorables: la CGT avait le vent en poupe, le «Bloc des gauches» au

pouvoir était soutenu par nombre de socialistes, le retour de l'expansion facilitait les choses. L'évolution put donc se faire en douceur à partir de la défense des droits des fonctionnaires victimes de l'arbitraire (décision du Comité central du 10 novembre 1905, désignation d'un «conseil» de la Ligue des droits de l'Homme pour suivre ces dossiers). Entre 1906 et 1909, la LDH prend l'initiative de décisions spectaculaires, en opposition à Clemenceau, dreyfusard devenu Premier ministre et homme à poigne. En 1908, elle intervient en faveur des membres du bureau confédéral de la CGT, arrêtés le 1^{er} août, car rendus collectivement responsables à tort de graves incidents survenus à Draveil, puis à Villeneuve-Saint-Georges. Pressensé obtient, à la mi-août, qu'ils soient mis au régime des prisonniers politiques. Le 12 octobre - ils sont détenus depuis deux mois et demi - le Comité central adopte à l'unanimité une motion qui déplore que la liberté des personnes soit mieux observée «lorsqu'il s'agit d'inculpés appartenant à certaines classes sociales, que lorsqu'il s'agit d'ouvriers». Il y a donc des classes, et non seulement des hommes et des citoyens! Le tollé est plus grand encore, dans et hors la LDH, lorsque s'impose la question du syndicalisme dans la fonction publique. La Ligue des droits de l'Homme soutient en effet dès 1907 Marcel Nègre, révoqué pour avoir organisé le premier Syndicat des instituteurs et l'avoir fait adhérer à la CGT. Deux ans plus tard, en mai 1909, sept postiers sont appelés à comparaître devant le conseil de discipline pour avoir préconisé «l'entente entre les travailleurs de l'Etat et ceux des industries privées»,

« Nous avions dès le début déclaré que chaque fois qu'il s'agirait de ces questions de législation sociale et de protection ouvrière, dans lesquelles éclatent plus que partout ailleurs l'injustice et l'iniquité sociale, nous serions toujours prêts à intervenir, notamment pour prendre la défense du droit syndical. »

(Francis de Pressensé,
17 juillet 1904)

son soutien à Couïtéas, spoliateur de terres indigènes en Tunisie.
Guerres coloniales.
La LDH s'indigne de l'agression italienne contre Tripoli dans le cadre de la guerre italo-turque, des massacres de civils et du «*lancement de projectiles par avion*».



© DR
1902. Dessin d'Aristide Delannoy «Les mineurs redescendent – les actions remontent».

et fait l'apologie de la grève. Après deux séances houleuses, le Comité central décide d'organiser un grand meeting pour les soutenir : 6 à 7 000 personnes vont y participer. Du coup, plusieurs de ses membres démissionnent, dont Gabriel Trarieux, le fils de Ludovic. Nombre de radicaux sont très mécontents. Une pluie de motions condamnant Pressensé s'abat sur la LDH, qui les rend publiques. Pendant le congrès qui s'ouvre le 29 mai, sont dénoncées les «*tendances insurrectionnelles*» qui, dans la LDH comme au dehors, s'opposent aux «*voies légitimatoires*». Lors du vote, la Ligue des droits de l'Homme est coupée en deux : 27 000 mandats pour Pressensé, 12 500 contre, près de 2 000 abstentions. C'est donc dans la douleur que la question sociale s'est frayée la voie dans la tête des ligueurs : 30 000 d'entre eux, sur 90 000, vont démissionner.

La question de la propriété en débat

Il n'y aura plus, dans l'histoire de la LDH, d'offensive sociale aussi vigoureuse. Si elle continue d'assurer au quotidien la défense de ceux qui n'ont guère les moyens de se défendre, la syndicalisation de la fonction publique, véritable vivier pour la LDH, devient légale en 1924. C'est aussi à partir de cette date que la question sociale se déplace : elle devient l'objet, dans les congrès et dans les *Cahiers des droits de l'Homme* qui les préparent, d'une réflexion fort intéressante, plutôt que de choix pour l'action dont le débat est considéré comme un préalable. Ainsi discute-t-on de façon récurrente à propos de la mainmise des trusts sur la société et de la manière dont elle entrave l'effort démocratique. L'arrivée de Basch, socialiste, à la présidence, le rôle dans la fédération de la Seine de

Lucien Cancouët, celui de Pierre Cot qui fait, en 1931, son entrée au Comité central, permettent de mettre l'accent sur le rôle du syndicalisme ouvrier «*qui sert l'intérêt général*» (1931) et sur la nécessité pour l'Etat de contrôler les grands trusts : ils emportent le morceau sur une génération plus traditionnelle (Roger Picard, William Oualid). Ce n'est pas tant l'ampleur de la crise économique et sociale que les espérances ouvertes par la perspective du Front populaire qui vont permettre de capitaliser les tâtonnements antérieurs. Formuler des droits nouveaux, c'est exprimer les valeurs nouvelles que la science rend possible, que la situation sociale exige. Au lendemain du congrès de 1935 où, de plusieurs côtés, ce projet avait été énoncé, le Comité central en confie l'étude à une commission où s'impose un jeune avocat, René Georges-Etienne, formé aux luttes contre l'extrême droite au Quartier latin dans les rangs de la Ligue d'action universitaire républicaine et socialiste (LAURS), où militait Mendès France.

Un grand moment : le congrès de 1936. Au centre du texte voté, un simple «*Complément à la Déclaration des droits de 1789*», le droit à la vie. Il se décline en trois volets : le «*droit à un travail assez réduit pour laisser des loisirs*», le droit à la subsistance pour ceux qui sont hors d'état de travailler et le droit à la culture. Autour de ce noyau, riche en avenir, foisonnent les droits de la mère, de l'enfant, le «*droit de la femme à ne plus être exploitée par l'homme*», et, enfin, les droits des vieillards et des malades. Le débat sur la propriété est ouvert, à la gauche du rapporteur : il débouche sur le retour à la nation des pouvoirs «*usurpés par les trusts*».

L'après-guerre, ce moment d'atonie pour la LDH, l'éloigne de tout investissement dans le social. Les organisations syndicales, dont l'influence est à la hauteur du rôle qu'elles ont joué dans la Résistance, assument l'essentiel du «social», même si Henri Noguères, pendant sa présidence (1975-1983), met en place une commission des droits économiques et sociaux chargée d'assurer avec eux une certaine communauté de pensée et d'initiative. C'est par le biais de la crise de la citoyenneté, ce chantier mis à l'ordre du jour de la LDH depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981, qu'un nouvel élan sera donné au congrès d'Aubervilliers, en 1993. Pour repérer l'ampleur des conséquences civiques de la fracture sociale, pour mettre en avant le droit au logement, la nécessité d'une protection sociale élargie et surtout la lutte contre le chômage, est alors forgé le concept de «*citoyenneté sociale*». Le mouvement ouvrier, les mutuelles, la recherche sociale européenne s'en saisiront. Plus que la Ligue des droits de l'Homme ?

La LDH peut se féliciter aussi d'avoir en 1936 formulé des thèmes qui ont, en 1948, nourri la Déclaration universelle des droits de l'Homme et d'avoir initié une réflexion forte et agissante autour du droit au travail. ●

1912

Enseignement.

Son congrès demande que «*tout en maintenant le principe de la liberté de l'enseignement, l'Etat exige des maîtres de l'enseignement libre, à tous les degrés, des titres égaux à ceux des maîtres de l'enseignement public pour les établissements du même ordre*».

Armée.

Après une longue campagne, elle obtient un non-lieu en faveur d'un soldat, Emile Rousset, accusé à tort d'assassinat, qui avait dénoncé le meurtre aux «*Bat d'Af*» de son camarade Albert Arnoult.

1913

Libertés.

La LDH intervient en faveur d'un instituteur de Dieppe, Bréard, sanctionné pour avoir prononcé une conférence sur l'Allemagne, et de trois instituteurs de l'Aveyron sanctionnés pour avoir constitué une union syndicale.

Armée.

Son Comité central proteste contre le projet de loi de trois ans d'allongement du service militaire, qu'il juge dangereux et inutile pour la défense nationale. La loi est votée en juillet.

Tunisie.

Elle se plaint des spoliations opérées par la Compagnie des phosphates de Gafsa aux dépens des indigènes.

Balkans.

Elle dénonce les atrocités commises dans les Balkans par les Grecs, les Bulgares et les Turcs.

1914

Enseignement.

Devant le congrès de la LDH, son président, Ferdinand Buisson, défend le principe d'une «*école unique*» qui donnerait